

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDCT 79 Subventions à 5 associations au titre de la lutte contre l'homophobie.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 5 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention (6.000 euros) est attribuée à l'association nationale Le Refuge (18524), pour le projet intitulé : « Financement du local d'accueil de jour pour l'année 2015 ». (2015_01299).

Article 2 : Une subvention (2.000 euros) est attribuée à l'association PANAMBOYZ UNITED (138081), pour le projet intitulé : « Soyons fiers de nos différences, campagne pour la défense de la diversité dans le football » (2015_01140).

Article 3 : Une subvention (1.000 euros) est attribuée à l'association FC Paris Arc en Ciel (16748), pour le projet intitulé : « Lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville et à l'intégration ». (2015_01611).

Article 4 : Une subvention (4.000 euros) est attribuée à l'association Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discrimination (57801), pour leur fonctionnement (2015_01057).

Article 5 : Une subvention (4.000 euros) est attribuée à l'association Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres (13596), pour le projet intitulé : « Programme de lutte contre les discriminations et violences des transgenres et femmes isolées 2015 ». (2015_01739).

Article 6 : La dépense correspondante, s'élevant à 17.000 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des Droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO